

SAGA HISTORIQUE



ÉPISODE

1

LES 1^{ERS} PAS DE LA FFCC FACE AUX DÉFIS DU CAMPING (1938-1945)

La Fédération Française des Campeurs, Caravaniers et Camping caristes (FFCC) trouve ses racines en **1938**. À cette époque, plusieurs clubs regroupant au total près de 60 000 campeurs décident de s'unir, alors même qu'il est évident que la généralisation récente des congés payés va accroître rapidement le nombre d'adeptes du camping.



En mai 1938, une assemblée générale constitutive donne naissance à l'**UFAC**, l'Union française des associations de camping, qui constitue l'ancêtre direct de la FFCC. L'une de ses premières missions est de définir sa position face aux initiatives des pouvoirs publics locaux concernant la **réglementation du camping**. D'abord opposée à toute forme de réglementation, l'UFAC choisit finalement de se placer à la tête des partisans d'un encadrement, dans l'espoir de pouvoir en limiter la portée.

Cette stratégie contribue à l'élaboration de la circulaire du 25 avril 1939 émise par le ministère de l'Éducation nationale — plus précisément la Direction des sports, des loisirs et de l'éducation physique. Cette circulaire adresse à chaque préfet un arrêté préfectoral type réglementant le camping, texte que l'on peut considérer comme l'ancêtre de la réglementation actuelle.

Parallèlement, le 22 avril 1939, la **vignette-licence de l'UFAC** est officiellement reconnue par l'administration des Eaux et Forêts. Celle-ci comporte une assurance responsabilité civile couvrant les accidents causés aux tiers ainsi que les risques d'incendie. En quelques années, l'UFAC a accompli un travail essentiel. Pour l'année 1939, plus de 31 000 vignettes ont déjà été délivrées.

La Seconde Guerre mondiale met brutalement un coup d'arrêt à cet élan. En cette période difficile, la Fédération doit défendre avec énergie les clubs nationaux qui la composent, face à une administration qui veut leur appliquer une réglementation bien plus sévère, similaire à celle des clubs sportifs, sans tenir compte des spécificités du camping.

L'UFAC change de nom et devient Fédération Française de Camping.

ÉPISODE 2

L’AFFIRMATION D’UN ACTEUR D’INTÉRÊT PUBLIC (1946-1960)

Saviez-vous que dès 1946, l’État confiait à la FFCC la mission d’organiser le camping en France ?

Après la guerre, la Fédération ne s’est pas contentée d’accompagner les vacanciers : elle a structuré toute une filière. Retour sur une période charnière où la **liberté de voyager** a gagné ses lettres de noblesse.

Une montée en puissance institutionnelle

En 1946, un arrêté donne délégation de pouvoirs à la Fédération pour organiser la pratique sur le territoire. Quelques années plus tard, en 1952, elle s’adapte aux évolutions de la société et devient la Fédération Française de Camping et de Caravanning, comptant déjà 240 000 licenciés.

La championne de la défense des usagers

La FFCC s’est imposée comme un véritable contre-pouvoir juridique :

- **Réglementation** : Elle a porté l’idée que le camping est d’intérêt public, influençant directement la législation de 1959.
- **Jurisprudence** : En 1960, elle obtient l’annulation d’un arrêté préfectoral restrictif, une victoire qui fera jurisprudence devant le Conseil d’État.
- **Qualité** : Création du premier système de classement des campings et lutte active pour la propreté.

Un rayonnement international

L’expertise de la Fédération s’est aussi illustrée par des défis logistiques hors normes, comme le Rallye du Royans en 1960 : une cité provisoire installée à 1 100 m d’altitude pour accueillir 6 000 campeurs venus de 21 pays.



ÉPISODE

3

A PARTIR DE 1960, LA VIE DE LA FFCC S'ACCÉLÈRE

(1960-1978)

En 1961 la brochure « aménagement et exploitation des terrains de camping » fait l'objet d'une nouvelle édition. Un guide fédéral des terrains aménagés est lancé et sa documentation rigoureusement contrôlée va lui assurer un succès grandissant. La FFCC s'appuie sur un réseau de **bénévoles** dévoués, entourés d'équipes départementales cohérentes.

En 1962, elle fait paraître un **rapport explosif** sur la situation du camping en France. C'est également cette année-là qu'elle prend possession du 1^{er} étage du 22 avenue Victoria à Paris, la maison natale de la FFCC étant devenue trop étroite.

En 1965, l'évènement de l'année est le document de 80 pages – qu'après plusieurs mois de travail de sa commission « prospective » – la FFCC met à la disposition de tous ceux qui se préoccupent de la **place du camping dans l'aménagement du territoire**.

En 1966, la FFCC décide de diffuser son guide annuel des campings dans le secteur commercial qu'elle réservait jusque-là à ses clubs.

En 1967, le secrétariat d'État au tourisme qui a le camping depuis peu dans ses attributions, **envisage d'en interdire la pratique au bord de la mer, des lacs et des étangs**. La FFCC, grâce aux sympathies dont elle a su s'entourer, a connaissance des textes dont on prépare discrètement la publication. Confiante dans la force que représente ses 891 000 membres, elle réagit avec détermination par une campagne d'une grande ampleur et le secrétaire d'état est contraint de renoncer à son projet. Elle publie en 1968, un ouvrage entièrement nouveau « réglementation, aménagement et exploitation des terrains de camping ».



En 1970, la FFCC affiche sa vitalité et son dynamisme en organisant, au bord de la mer, dans le Cotentin, le **21^{ème} Rallye de la FICC**. Prolongée par le Tro-Breizh, la manifestation rassemble 10 000 campeurs venus de 26 pays.

En 1971, elle s'associe à la F.N.S.E.A pour **favoriser le camping rural** et cette collaboration portera ses fruits dans les années suivantes. De plus, le bulletin d'information trimestriel est complété par un premier numéro du « Bulletin spécial des Terrains » qui, ultérieurement, donnera naissance à « l'Officiel des terrains », édité et diffusé par la société Edirégie.

En 1972, l'élection du Président de la FFCC à la tête de la Fédération internationale de camping et de caravanning conduit les vice-Présidents à se partager les responsabilités quotidiennes de la FFCC.



Reconnue d'Utilité Publique en 1973, la FFCC se distingue aussi, cette année là dans le domaine de ses éditions : alors que le tirage global du Guide Fédéral franchit un seuil de 100 000 exemplaires, elle fait paraître un nouvel ouvrage qui deviendra une référence pour tous les spécialistes : « l'Encyclopédie du caravanier ».

En 1974, 250 candidats participent au Concours national des Campings fleuris que la FFCC organise sous l'égide du Comité National pour le fleurissement de la France.

En 1975, l'Assistance-FFCC est lancée avec le concours technique de France Secours International et son succès ira grandissant.

En 1976, face à des mesures disparates, inopérantes ou sans lendemain, qualifiées pompeusement de « Plan Camping », la FFCC présente, elle, un **véritable PLAN**, cohérent, audacieux qui, dans les domaines foncier, réglementaire et financier propose des moyens d'améliorer progressivement le sous-équipement du pays en terrains de camping.

En 1978, la FFCC souffle ses 40 bougies !



ÉPISODE

4

VERS UNE FÉDÉRATION TOUJOURS PLUS ORGANISÉE

(1979-1988)

En 1979, la FFCC permet aux adhérents des associations qui lui sont affiliées de bénéficier de nouvelles et importantes prestations s'ajoutant à celles déjà offertes. Le 27^{ème} Rallye des jeunes de la FICC se tiendra en Ile de France, à Coulommiers. En 1980, suivant les études statistiques effectuées par les services officiels, **31% des partants en vacances choisissent le camping-caravaning**, ce qui représente 207 millions de journées vacances. La Fédération participe avec l'IDRASS à une grande enquête sondage sur les motivations des campeurs.

En 1982, la FFCC met en place des **Comités Régionaux et départementaux** déclarés en association 1901. Et la FFCC change de logo ! A la demande du Ministère, la FFCC réalise également une importante étude sur « l'étalement géographique de la pratique du camping-caravaning en France ». Elle publie un dossier « l'exploitation » traitant des problématiques posées par la gestion d'un terrain de camping.

En 1983, la FFCC organise aux **Portes de Paris le 44^{ème} Rallye international de la FICC**. La manifestation regroupe 10 577 participants et revêt un caractère exceptionnel car elle coïncide avec le 50^{ème} anniversaire de la fondation de la FICC. La FFCC participe activement aux réunions de concertation qui aboutiront en 1984 à la publication de nouveaux textes officiels sur le camping-caravaning en obtenant le maintien ou l'élargissement de diverses dispositions favorables.

En 1984, la FFCC signe avec le Ministre du Tourisme une convention d'objectifs. Elle organise une table ronde avec les responsables de la FNHPA pour examiner entre autres le projet de charte de réservation et de qualité au ministère. La FFCC organise son premier stage de formation pour la création, la gestion et l'animation des terrains de camping à Melun. En 1985, la FFCC met en place un annuaire des associations pour mieux renseigner les campeurs. En 1987, le siège de la fédération (au 78 rue de Rivoli) s'informatise. En liaison avec les organisations professionnelles de la fabrication des caravanes et de l'accueil, la FFCC œuvre pour la parution d'une circulaire (signée le 29 février 1988) visant à assouplir les conditions d'installation des résidences mobiles dans les campings. En 1988, 80 rallyes et manifestations organisées par l'ensemble des associations affiliées sont placés sous l'égide du cinquantenaire de la FFCC.



La FFCC a donc 50 ans !



Réception

ACCUEIL

BAR

PISCINE

JEUX

DOUCHES

FFCC

FFCC

647B ST 88

ÉPISODE 5

DÉFENDRE, ACCOMPAGNER ET AMÉLIORER LES PRATIQUES (1989-2000)

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, la FFCC s'affirme comme un **acteur central du tourisme de plein air**, à la fois représentante des campeurs, animatrice de son réseau associatif et partenaire des pouvoirs publics.

En 1985, face au développement du tourisme en camping-car, une circulaire ministérielle, soutenue par la FFCC, vient encadrer les conditions de stationnement et favoriser un accueil équilibré sur les territoires.

La Fédération poursuit en parallèle ses missions d'animation, notamment à travers l'organisation de nombreux rallyes qui contribuent à faire vivre l'esprit fédéral et à promouvoir un tourisme convivial et de proximité. En 1989, elle organise le 37^{ème} rallye international des jeunes (16 à 30 ans) en Alsace.



En 1990, alors que de nombreuses municipalités se désengagent de la gestion de leurs campings en les orientant vers des délégations de service public (DSP), la FFCC propose son **accompagnement afin de préserver ces structures**. Elle s'engage directement dans leur gestion et **exploite jusqu'à 15 campings municipaux** à la fin de la décennie, en veillant à maintenir une offre accessible, fondée sur la nature et la simplicité et des tarifs maîtrisés.

En 1991, la FFCC obtient l'**agrément tourisme**, aujourd'hui devenu l'immatriculation tourisme, lui permettant d'organiser des séjours et des voyages pour ses adhérents. Tout au long des années 1990, elle renforce son rôle d'expertise et de représentation, participe à l'évolution du cadre réglementaire et développe des actions d'étude pour mieux connaître les pratiques des campeurs, notamment à travers des enquêtes nationales réalisées en 1993 et 1994.

En 1993, elle organise le 54^{ème} Rallye international de la FICC à Pulversheim (68) qui regroupe plus de 4000 participants.

La qualité de l'offre devient un axe majeur de son action. En 1994, la FFCC signe un protocole d'accord avec la FNHPA pour promouvoir et développer la qualité du camping en France, démarche renforcée en 1996 par un accord avec l'UNAPAREL.



La même année, elle lance une campagne contre les prix des péages abusifs, en défense des droits des campeurs et caravaniers.

Elle organise aussi le 44^{ème} Rallye international des jeunes de la FICC sur l'île d'Aix (17).

En 1995, la FFCC met en place une **charte de bonne conduite** à destination des campeurs, caravaniers et camping-caristes. Cette initiative vise à promouvoir des pratiques responsables, fondées sur le respect des lieux, des autres usagers et de l'environnement.

Elle lance le « **label Camping de France** » pour évaluer la qualité des terrains en France. L'Alsace, la Bourgogne et la Franche Comté sont visitées par ses bénévoles et audités selon une grille très qualitative.

Cet engagement aboutit en 1999 à la création de la démarche « **Camping Qualité** », lancée conjointement par la FFCC et la FNHPA, marquant une étape structurante pour la profession et les usagers.

En 2001, la FFCC fait évoluer ses statuts en **ouvrant l'adhésion directe aux campeurs**. Jusqu'alors réservée aux membres de clubs affiliés, cette évolution majeure permet de rapprocher la Fédération des pratiquants et d'élargir son audience.



ÉPISODE 5

MODERNISATION, DIVERSIFICATION ET ENGAGEMENT (2001 - 2025)

Au début des années 2000, la FFCC entre dans une phase de transition marquée par la modernisation de ses actions et l'élargissement de ses missions. Entre 2000 et 2005, elle rentre dans une phase très active de structuration et de **défense des pratiques liées au caravanning et au camping-car**. En 2002, elle obtient une avancée importante avec la **gratuité des péages pour les caravanes**, marquant son efficacité en matière de représentation des usagers.



Cette période est également marquée par une adaptation progressive aux évolutions des modes de consommation touristique et à l'émergence du numérique.

Dans les années qui suivent, elle développe fortement ses services : en 2006, elle enrichit son offre de publications avec de nouveaux guides pratiques (mobile-home, location en camping), venant compléter ceux déjà dédiés au camping-car et à la caravane. Parallèlement, elle met en place la formule **"Stop Accueil Camping-Car"**, facilitant l'accueil en camping des camping-caristes pour une nuit à tarif préférentiel, afin de répondre au manque d'infrastructures adaptées.

Enfin, la FFCC amorce un travail de fond auprès des collectivités en lançant ses premières actions de lobbying pour la création d'aires d'étape réglementées, face à l'absence de cadre clair et aux difficultés de stationnement rencontrées par les camping-caristes.

En 2006 et les années suivantes, elle s'engage dans une action solidaire d'envergure en participant au Téléthon. Grâce à la mobilisation de son réseau de bénévoles dans les départements et à une contribution volontaire de 2,50 € proposée aux adhérents, l'objectif est atteint, faisant de cette opération une véritable réussite.

L'année 2007 marque un tournant avec un changement de gouvernance : après huit années de présidence, Charles AMEGLIO transmet le relais à Gérard COUTÉ. La Fédération développe parallèlement ses services avec la création d'un guide des avantages pour les adhérents, ainsi que le guide Camping France, recensant plus de 1 000 campings partenaires. Elle travaille également avec la DGCCRF à l'élaboration d'un **règlement et d'un contrat spécifiques pour les utilisateurs d'emplacements de loisirs**.





En 2008, la FFCC célèbre son **70e anniversaire** avec un grand rassemblement international à Villebon-sur-Yvette, du 4 au 12 juillet. L'année suivante, en 2009, elle franchit une étape numérique avec le lancement de son nouveau site internet. Aussi, elle participe activement à la réforme du classement des campings.

En 2010, elle organise un événement exceptionnel : un **pérille en camping-car « Paris-Pékin-Paris »**, long de 30 000 kilomètres sur trois mois, illustrant l'esprit d'aventure et de liberté propre au tourisme itinérant. Elle contribue également aux réflexions autour de la

création du permis C1.



À partir de 2011, la FFCC accélère sa modernisation. Elle met en place une newsletter mensuelle et investit les réseaux sociaux avec Facebook et Twitter.

En 2012, elle développe **une centrale de réservation** regroupant environ 1 400 campings partenaires proposant des réductions aux adhérents.



L'année 2013, marquée par les **75 ans de la fédération**, donne lieu à un grand événement lors du Salon des Véhicules de Loisirs du Bourget. La FFCC s'engage également dans une mission nationale pour favoriser l'accès aux vacances pour tous. Elle publie un guide dédié et lance des offres spécifiques pour les familles monoparentales et les jeunes parents, tout en œuvrant pour améliorer l'accessibilité des campings.

A partir de 2015, elle lance son engagement auprès de la Bourse Solidarité Vacances de l'ANCV, affirmant sa dimension sociale. A partir de 2016, elle participe à une campagne internationale annuelle de la Fédération Internationale de l'Automobile en faveur de la sécurité routière.

En 2017, la FFCC accompagne les évolutions des pratiques en soutenant **HomeCamper**, basé sur l'accueil chez l'habitant. Elle lance également le webzine **Campus**, destiné aux nouvelles générations de voyageurs itinérants, notamment les adeptes de vans aménagés. En 2018, elle franchit une étape stratégique en entrant au capital de Move Publishing, devenu Régicamp, regroupant des médias majeurs comme Campingfrance.com et plusieurs guides de référence.

En 2019, elle réunit les passionnés lors du **88e Rallye international à Châteaubriant** et modernise son écosystème digital avec un nouveau site internet.



En 2020, elle crée le **Conseil Accueil Camping-Car**, destiné à accompagner les collectivités dans l'aménagement et la gestion de l'accueil des camping-caristes, répondant à une demande croissante des territoires. Elle ouvre son compte sur Instagram.

Soucieuse de rester en phase avec les évolutions sociétales, la FFCC mène en 2023 une étude approfondie sur les attentes des pratiquants du tourisme de plein air, afin d'adapter ses actions aux nouveaux usages.

En 2024, elle s'engage dans l'exploitation d'infrastructures en validant, avec la ville de La Grande-Motte, une délégation de service public de 12 ans pour la création et la gestion d'une **aire de camping-car**, inaugurée en avril 2025.





FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CAMPEURS, CARAVANIERS
ET CAMPING-CARISTES